

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3745

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à Cités unies France pour la reconstruction du Liban**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Face à l'ampleur de la crise qu'a traversée le Liban au cours de l'été 2006, les collectivités françaises et européennes se mobilisent fortement.

Les infrastructures de transports (routes, ponts, etc.) ont été très largement endommagées dans l'ensemble du pays ainsi que près de 100 000 logements. Au total, plus de deux-cent cinquante municipalités ont été touchées.

Pour la reconstruction, tant les bailleurs de fonds que les villes et le gouvernement libanais ont exprimé le besoin d'assistance et d'expertise des collectivités locales européennes.

La Communauté urbaine est elle-même soucieuse d'apporter son appui et son aide à ce pays ami historique de la France et francophone. Elle développe également, depuis de longues années, une coopération avec les établissements des eaux de Beyrouth ainsi qu'avec deux autres établissements des eaux du Liban (Nord Liban et Bekaa).

Souhaitant mettre en cohérence l'élan de solidarité des villes européennes, Cités unies France (CUF) a réuni à Lyon, le 7 septembre 2006, sous la présidence de monsieur Jean-Michel Daclin, vice-président de la communauté urbaine de Lyon et président du groupe Pays Liban, les collectivités locales françaises et européennes, sensibilisées à la cause libanaise, en présence de représentants de l'Etat libanais et de la France, du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mais aussi des grands bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque mondiale ou l'Agence française de développement.

Lors de cette réunion, la décision a été prise de lancer un programme coordonné d'appui des collectivités européennes aux villes libanaises et de créer un fonds d'aide géré par Cités unies France.

Ce programme d'appui est placé sous l'égide de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de ses trois commissions :

- la commission Coopération décentralisée (présidée par la communauté urbaine de Lyon-France),
- la commission Méditerranée (présidée par la ville de Marseille),
- la commission Diplomatie des villes (présidée par La Haye-Pays Bas).

L'instance de coordination en Europe est assurée par la communauté urbaine de Lyon. La coordination au Liban sera assurée par le bureau de Cités et gouvernements locaux unis (Liban, Syrie, Jordanie) et le bureau technique des villes libanaises (bureau de CGLU-BTVL).

Le programme d'appui des collectivités européennes aux villes libanaises nécessite un travail de préparation d'environ six mois pour lequel le bureau de CGLU-BTVL doit assurer :

- l'organisation, l'encadrement et le suivi des missions d'expertise européenne au Liban,
- la traduction des rapports et documents nécessaires,
- la coordination de la partie libanaise (villes, gouvernement, bailleurs de fonds, experts locaux, etc.),
- la coordination avec l'Europe et plus particulièrement avec la Communauté urbaine (en tant qu'instance de coordination) et la participation aux réunions d'évaluation et de suivi en Europe,
- l'appui à la rédaction du programme d'appui qui se traduira par les différents projets à réaliser,
- l'organisation d'une réunion de lancement du programme d'appui au Liban.

A la suite de cette rencontre, une mission d'expertise a été réalisée du 17 au 20 septembre 2006. Menée par monsieur Jean-Michel Daclin, vice-président de la communauté urbaine de Lyon, président du groupe Pays Liban, de CUF et de la commission Coopération décentralisée de CGLU, et réunissant quatre villes européennes (Turin, Barcelone, Marseille, Lyon), elle a permis de faire un état des besoins exprimés par le gouvernement et les villes libanais ainsi que par les bailleurs de fonds internationaux.

Il ressort de cette mission quatre points importants :

- la validation, par les autorités nationales libanaises, du principe d'une intervention coordonnée des collectivités locales européennes pour la reconstruction des villes libanaises,
- la création d'une plate-forme de liaison à Beyrouth cofinancée par la Banque mondiale et l'Union européenne, permettant aux collectivités locales européennes de travailler avec les autorités nationales, les villes libanaises et les bailleurs de fonds. Un expert des villes européennes sera mis à disposition de cette plate-forme de liaison.
- la constitution d'un pool d'experts des collectivités locales européennes susceptibles d'intervenir et de répondre aux besoins des villes libanaises, notamment en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités.
- le partenariat envisagé avec les bailleurs de fonds pour lesquels l'intervention des collectivités locales européennes est un gage de sérieux et de bonne utilisation des fonds engagés. A cet égard il est à noter qu'une partie des fonds de ces bailleurs sera directement attribuée aux villes libanaises.

En conséquence, une subvention exceptionnelle est proposée afin d'abonder le Fonds d'aide à la reconstruction du Liban, gérée par Cités unies France et ouverte pour l'ensemble des collectivités françaises.

Le budget

Afin d'assurer le travail de préparation, le budget nécessaire au bureau de CGLU-BTVL est estimé à :

- équipe CGLU-BTVL et experts locaux	14 000 €
- déplacements et séjours en Europe	2 000 €
- traductions	3 000 €
- déplacements locaux	1 000 €
- Télécom	1 500 €
- secrétariat	1 000 €
	<hr/>
total	22 500 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Verse une subvention exceptionnelle de 22 500 € à Cités unies France (CUF) au titre de l'année 2006, en vue de la reconstruction du Liban.

2° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,